



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

RÉGIE FONCIÈRE

GRONDREGIE

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles

Hallenstraat 4, 1000 Brussel

Accusé de réception destiné au candidat

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOCATION D'UN LOGEMENT DE LA REGIE FONCIERE

Date de réception de la demande :

N° de l'inscription dans le registre « réservation d'ancienneté » :

Adresse du logement demandé :

Adresse :

Étage + N° appartement :

Type : Flat - 1 ch - 2 ch - 3 ch - 4 ch - Maison.

- *A venir déposer, complet, à l'accueil de Brucity (le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 16h et le jeudi de 8h30 à 18h ou à envoyer par email à regie@brucity.be (uniquement en un seul PDF, complet et de qualité, pas de photos sous peine de refus)). Veuillez ne pas déposer le dossier dans la boîte aux lettres de Brucity !*
- *Les agents d'accueil de Brucity ne peuvent pas vous renseigner quant au statut de votre candidature, il est donc inutile de les solliciter à cet effet. La Régie vous recontactera dès décision du Collège des Échevins et Bourgmestre de l'attribution du bien concerné.*

CONTACT : 02 279 40 45 – regie@brucity.be



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

RÉGIE FONCIÈRE

GRONDREGIE

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles

Hallenstraat 4, 1000 Brussel

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOCATION D'UN LOGEMENT DE LA REGIE FONCIERE

Date de réception de la demande :

N° de l'inscription dans le registre « réservation d'ancienneté » :

Adresse du logement demandé :

Adresse :

Étage + N° appartement :

Type : Flat - 1 ch - 2 ch - 3 ch - 4 ch - Maison.

- *A venir déposer, complet, à l'accueil de Brucity (le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 16h et le jeudi de 8h30 à 18h ou à envoyer par email à regie@brucity.be (uniquement en un seul PDF, complet et de qualité, pas de photos sous peine de refus)). Veuillez ne pas déposer le dossier dans la boîte aux lettres de Brucity !*
- *Les agents d'accueil de Brucity ne peuvent pas vous renseigner quant au statut de votre candidature, il est donc inutile de les solliciter à cet effet. La Régie vous recontactera dès décision du Collège des Échevins et Bourgmestre de l'attribution du bien concerné.*

CONTACT : 02 279 40 45 – regie@brucity.be



1. Candidats :

Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	M - F	Sexe :	M - F
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Téléphone (en journée) :		Téléphone (en journée) :	
Autre numéro :		Autre numéro :	
Lien de parenté :			

N° compte bancaire :	
Adresse E-mail (*) :	

(*) L'adresse e-mail est indispensable. Toute communication utile pendant la durée de votre contrat pourrait être notamment opérée par ce biais.

ADRESSE DU DOMICILE :

Rue :

Numéro :

Boîte :

Commune :

Code postal :

Pays :

Adresse courrier (si différente) :

Rue :

Numéro :

Boîte :

Commune :

Code postal :

Pays :



1bis. Membre du personnel de la ville :

- Etes-vous membre du personnel de la Ville ? Oui Non

- Exercez-vous un métier en pénurie spécifique lié au fonctionnement de la Ville ?
 - Agent de police de la zone Bruxelles-Ixelles Oui Non

 - Personnel de soins des hôpitaux de la Ville ou du CPAS de la Ville de Bruxelles Oui Non

2. Enfant(s) faisant partie du ménage :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Enfant(s) à charge ¹
			M - F	Oui - Non
			M - F	Oui - Non
			M - F	Oui - Non
			M - F	Oui - Non
			M - F	Oui - Non
			M - F	Oui - Non
			M - F	Oui - Non
			M - F	Oui - Non

Montant des allocations familiales : EUR

¹ Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales



3. Autres personnes faisant partie du ménage :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Enfant(s) à charge	Lien de parenté
			M - F	Oui - Non	
			M - F	Oui - Non	
			M - F	Oui - Non	
			M - F	Oui - Non	
			M - F	Oui - Non	

4. Revenus :

(a) Montant net des revenus professionnels mensuels :

Monsieur : EUR

Madame : EUR

(b) Montant net d'autres revenus mensuels (à l'exclusion des allocations familiales) :

Monsieur : EUR

Madame : EUR

Signatures :

Le(s) candidat(s)

Les autres membres majeurs



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

RÉGIE FONCIÈRE

GRONDREGIE

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles

Hallenstraat 4, 1000 Brussel

N.B. : toute fausse déclaration ou absence de signature entraîne la nullité de la demande.

Seule la demande dûment complétée, signée et accompagnée des annexes requises sera prise en compte.

Les logements à louer sont à mis à jour tous les lundis. Elle est consultable à tout moment par toute personne recherchant un logement via le site internet de la Régie Foncière.

En fonction de la demande, le logement peut être retiré de la liste après une période de publication de minimum 14 jours. Cette période se termine toujours les lundis. Les candidats doivent impérativement introduire le formulaire de demande de location au plus tard le lendemain, le mardi, avant 13h.

Par ailleurs, les candidats dont la solvabilité ne permettrait manifestement pas d'assumer leurs obligations en tant que locataires c'est-à-dire le paiement du loyer, des charges, de l'assurance couvrant le risque locatif ainsi que les réparations locatives, ne sont pas retenus (article 8.3 du règlement d'attribution).

Le ménage qui se voit attribuer un logement par le Collège et qui le refuse perd son ancienneté dans le registre et doit renouveler son inscription (article 6.5 du règlement d'attribution).

Les soussignés autorisent la Régie Foncière à obtenir des services publics compétents tous les documents relatifs aux éléments nécessaires à l'examen des conditions d'admission.

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements repris dans le présent formulaire sont exacts et complets et avoir pris connaissance du fait que toute fausse déclaration portant sur les conditions d'admission entraînera la radiation de leur candidature.

Fait à, le

Signature(s)

Le(s) candidat(s)

Les autres membres majeurs du ménage

N'oubliez pas de joindre :

- La carte de visite attestant que vous avez visité le logement
- Une copie de la carte d'identité
- La preuve des revenus :
 - ✓ pour tous les membres du ménage qui ne sont pas enfants à charge : fiche de traitement des 3 derniers mois précédant la demande ou à défaut, tout autre document probant,
 - ✓ pour les enfants à charge : une attestation du montant des allocations familiales.
- Une composition de ménage récente (maximum 3 mois) en provenance de l'administration communale du lieu de résidence.
- Attestation de l'employeur, si vous êtes un membre du personnel de la Ville de Bruxelles pratiquant un métier en pénurie